

# *Le Trait d'Union Mensois*

**JOURNAL D'INFORMATION DE LA  
COMMUNE DE MENS**



Retrouvez-nous sur le web :  
[www.mairie-de-mens.fr](http://www.mairie-de-mens.fr)

**N° 193 JUIN 2017**

Quelques gestes suffisent parfois.....

Il n'y a pas que les "grands sujets" qui méritent d'attirer l'attention ou les discours. La majorité des lignes que j'ai écrites dans les précédents TUM ont été consacrées à des sujets importants pour leur implications financières, pour la complexité de leur conception, pour les effets attendus pour le développement et l'image de Mens, mais ce mois-ci je voudrais parler des "petites choses de la vie quotidienne" qui peuvent vous rendre la vie grincheuse ou joyeuse, c'est selon.

Ce qui suit pourra paraître banal voire un peu facile et pourtant les faits parlent d'eux-mêmes.

Lorsque des personnes non voyantes empruntent le passage protégé par les barrières dans le Breuil, elles avancent en confiance balayant lentement le couloir puis d'un coup leurs cannes rencontrent un obstacle: un vélo qui ne devrait pas se trouver là mais dans les endroits réservés souvent tout à côté, ou une remorque ou n'importe quoi. Et d'un coup la promenade s'arrête, l'angoisse arrive, que faire ? Attendre qu'une personne charitable vous penne par la main et vous montre, sans y penser, encore une fois que vous êtes dépendant, à la merci, faible. Il aurait été si simple pour celui ou celle qui a bouché le passage et s'en est allé de se délester un moment d'un peu d'insouciance et de se rappeler que "vivre ensemble" ça n'est pas seulement vivre pour soi, même avec le sourire.

Autre exemple, les places de stationnement réservées aux handicapés. Les occuper revient à rejeter celui ou celle qui en a eu besoin vers de lieux où ils courent de véritables dangers. Est-ce que la facilité d'un moment pour l'un justifie la difficulté et la peine pour l'autre ?

Est-ce qu'occuper les trottoirs en se débarrassant d'objets qui gênent chez soi, en obligeant le piéton ou la mère de famille à descendre sur la rue en risquant l'accident peut trouver d'autre raisons que seul "moi" est l'objet de mes décisions ?

J'aurais eu plaisir à écrire autre chose ce mois-ci, car Mens mérite autre chose, mais l'observation de la vie quotidienne, notamment lorsque l'ASVP est absent, me conduit à parler de ces petits gestes qui sont certainement la première marche du "vivre ensemble", bien avant les discours. Et je n'évoque pas ici les incivilités répétées dans les toilettes publiques, dans la piscine etc... Elles ne relèvent pas des petits gestes de la vie courante mais d'un symptôme plus complexe, plus grave et plus inquiétant surtout pour les parents quand il s'agit de mineurs.

Bon été à toutes et à tous dans la meilleure harmonie possible: notre pays et sa nature nous en donnent une image qu'il faut méditer : "la montagne douce" comme on disait il y a bientôt 30 ans !

Bernard COQUET

## DANS CE NUMERO :

L'éditorial	P 2
Informations municipales	P 3 à 7
La vie du village	P 8 à 10
La CDCT	P 11
Le département	P 12
La vie des associations	P 12 à 14
Mens Ensemble communiqué	P 15
Les brèves et l'état civil	P 16

**LES ARTICLES POUR LE TUM DE JUIN DOIVENT NOUS PARVENIR AVANT LE MARDI 20 JUIN 2017**

## Photo de couverture :

Photo Bernard CHEVALIER

Muguet et coccinelle sous la rosée matinale

Directeur de la publication :

Bernard Coquet

Responsable de la rédaction :

Bernard Chevalier

Comité de rédaction : Bernard Coquet, Bernard Chevalier

Marcel Calvat, Anne Marie Barbe, Gérard Dangles,

Véronique Menvielle.

Mairie de Mens

Téléphone : 04 76 34 61 21

Télécopie : 04 76 34 65 64

Email : [com@mairie-de-mens.fr](mailto:com@mairie-de-mens.fr)

Site internet de la mairie :

<http://www.mairie-de-mens.fr>

## NOUVELLE RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT

Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte le stationnement des véhicules dans le centre du bourg et sur la commune de Mens en raison de l'étroitesse de certaines rues, des difficultés de circulation, du manque de visibilité, du souci de conserver le caractère historique et pour faciliter le déneigement, le maire et la municipalité ont établi une nouvelle réglementation pour notre bourg de Mens.

**Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du code de la route.**

**Les contrevenants seront passibles des sanctions prévues par les textes en vigueur.**

Le stationnement sur la **Rue du Breuil** compris entre Promenade Chocolat et le bureau de tabac le Mille Feuilles sera interdit du 2 mai au 1<sup>er</sup> novembre chaque année.

Le stationnement sur la **Rue du Breuil** aux deux extrémités soit après Promenade Chocolat et le bureau de tabac le Mille Feuilles sera interdit.

Le stationnement sur le **Boulevard Edouard Arnaud** compris entre l'angle de la rue du Bourg et la Maison de Monsieur Perrier sera interdit des deux côtés de la voie (sauf zone bleue).

Le stationnement sur la **Rue Louis Rippert** compris entre l'Office du Tourisme et la Croix sera interdit des deux côtés de la voie.

Le stationnement sur la **Place de la Mairie** tout le long de la Mairie compris entre l'angle du Bd Edouard Arnaud et la zone bleue sera interdit.

Le stationnement sur la **Place de la Mairie** compris entre le bâtiment de la Mairie et la zone bleue sera interdit des deux côtés de la voie.

Le stationnement sur la **Rue Saint Giraud** sur toute la rue sera interdit des deux côtés de la voie.

Le stationnement sur la **Rue de l'Ancienne Poste** sur toute la rue sera interdit des deux côtés de la voie.

Le stationnement sur la **Place Richard Béranger** compris entre la cure et l'angle de l'église (place de la halle) sera interdit le samedi matin de 6h00 à 13h00 uniquement le long de l'église.

Le stationnement sur la **Place Richard Béranger** à l'angle de l'église (place de la halle) sera interdit.

Le stationnement sur la **Rue du Pas de l'Aiguille** compris entre la maison Dubourdeaux et le parking devant le Parc Joubert sera interdit.

Le stationnement sur la **Rue du Pas de l'Aiguille** compris entre la cave Dubourdeaux et la boîte postale sera interdit.

Le stationnement sur la **Place Paul Brachet** compris entre le Café Internet et l'Ancien Proxy sera interdit.

Le stationnement sur l'**Avenue Jean Ripert** compris entre le stop à l'angle de l'Avenue du Dauphiné et la maison Pinel sera interdit des deux côtés de la voie. Sauf pompiers devant la caserne, les ayants droit et les transports scolaires.

Le stationnement sur la **Rue Docteur Sènebier** devant Mixage sera interdit sur 25 m sauf véhicule de Mixage.

Le stationnement sur la **Rue Docteur Sènebier** entre la Poste et la station service Pelloux sera interdit des deux côtés de la voie.

Le stationnement sur la **Place Tannon Bonnet** entre l'angle du jardin Docteur Jean Bonniot et les toilettes publiques sera interdit des deux côtés de la voie.

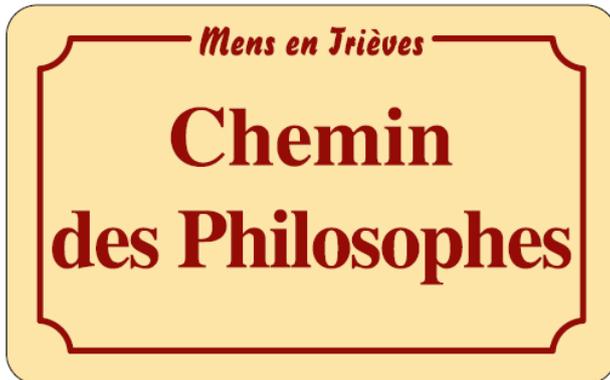
Le stationnement sur la **Place Tannon Bonnet** entre l'angle de la Rue du Breuil (agence ACTS) et l'angle de la Rue du Puits de Brunel sera interdit.

Le stationnement sur la **Place de la Halle** le long des trottoirs de la halle et le long des façades des maisons de la fontaine et de l'église donnant sur la Place de la Halle sera interdit sur toute la Place.

Le stationnement sur l'**Avenue Courtial Bard** devant la maison Pinto sera interdit sur 25 m

Le stationnement route de Charvet compris entre les garages communaux et l'intersection de l'Avenue Roger Brachet sera interdit des deux côtés de la voie.

## ARRÊTÉ RELATIF À LA DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES



Le plan de dénomination et de numérotation est prêt à être mis en place. La fabrication des plaques a pris un peu de retard mais nous devrions être livrés fin mai. Ensuite viendra l'installation des différentes plaques où nous serons, sans aucun doute, confrontés à des cas aussi difficiles que variés. Nous comptons sur vous pour travailler ensemble et pour régler tout différend dans une aimable collaboration. Vous pourrez prendre connaissance ci-dessous, des différentes règles et droits quant à l'installation des plaques sur vos façades ou autres lieux possibles.

Encore merci de votre collaboration et de votre compréhension.

Bernard CHEVALIER

### **ARTICLE 1 :**

Le numérotage des maisons est appliqué dans la commune conformément aux prescriptions du présent règlement.

### **ARTICLE 2 :**

Le numérotage comporte, pour chaque rue, une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble ou habitation caractérisé par une entrée principale. Ce numéro peut toutefois être répété sur les autres portes de l'immeuble lorsqu'elles donnent sur la même rue que la porte principale.

Les numéros bis, ter, etc., sont réservés aux immeubles ayant leur principale façade sur la rue et bâtis ou créés par suite de division entre deux immeubles préexistants affectés de numéros ordinaires.

Lorsque plusieurs immeubles ou habitations sont desservis par la même entrée, leur identification est assurée par un seul numéro placé en façade sur la rue.

Les immeubles ou habitations situés aux carrefours de deux ou plusieurs rues ou disposant de portes donnant sur des rues différentes reçoivent pour chaque porte le numéro correspondant de la série de chaque rue régulièrement numérotée.

### **ARTICLE 3 :**

La série des numéros d'une rue régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et des nombres impairs pour le côté gauche de cette rue.

Le côté droit d'une rue est déterminé à partir du point zéro situé au pied de la mairie (*valable pour toute la commune*).

Le premier numéro de la série soit pair, soit impair, commence par 2 ou 1

### **ARTICLE 4 :**

Le numérotage est matérialisé par l'apposition, sur la façade de chaque maison ou mur de clôture, au-dessus de la porte principale ou, à défaut, immédiatement à gauche ou à droite de celle-ci, à 1,50 mètre minimum du niveau de la voie publique; d'une plaque en *alu ou email*, de dimension 15 x 10 cm pour 3 chiffres ou 20 x 10 cm pour 4 chiffres, le numéro de l'immeuble ou de l'habitation est inscrit en bordeaux sur fond ivoire.

Au cas d'identification de l'immeuble ou habitation par deux ou plusieurs numéros, ceux-ci sont apposés côte à côte.

### **ARTICLE 5 :**

Les frais de premier établissement et de renouvellement, pour cause de changement de série, du numérotage, sont à la charge du budget communal.

### **ARTICLE 6 :**

Les frais d'entretien et, hors le cas de changement de série, de réfection du numérotage, sont à la charge des propriétaires qui doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs maisons soient constamment nets et lisibles et conservent leurs dimensions et formes premières.

### **ARTICLE 7 :**

Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue.

Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

### **ARTICLE 8 :**

Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent règlement.

Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

### **ARTICLE 9 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

- ✓ Le Maire,
- ✓ Le Commandant du groupement de Gendarmerie de l'Isère,
- ✓ Les pompiers,
- ✓ Le demandeur

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

### **ARTICLE 10 :**

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

## EN HOMMAGE AUX VICTIMES DE L'ATTENTAT DE MANCHESTER



Une fois encore, après Charlie hebdo et le Bataclan, le fanatisme meurtrier a délibérément ciblé notre vie culturelle. Au moins vingt-deux personnes, dont de nombreux jeunes enfants, adolescentes et adolescents, ont été tuées hier lors d'un concert à Manchester.

Toutes nos pensées vont aux victimes, à leurs proches, à leurs ami-e-s dont la vie est ravagée par cette attaque-suicide innommable. Il faut se tenir à leurs côtés, même si rien ne pourra effacer ce traumatisme, ces enfants morts, ces vies rompues par la haine.

Une fois encore, les mots d'attentats et de musique résonnent

ensemble. Nous le savions déjà, c'est ce que nous sommes qui a été visé : des personnes, des générations que relie le partage de l'émotion. Les mots sont trop faibles, mais le combat est clair. Nous savons ce qu'il faut défendre. Nous savons pourquoi nous devons nous tenir ensemble : pour affirmer les valeurs de joie et de liberté que portent les arts et la culture. C'est le sens même de notre société.

La tristesse est immense, encore une fois. En hommage aux victimes de Manchester, à ces si jeunes qui sont partis, à leurs proches qui doivent continuer, nous ne pouvons que dire que leur tristesse est aussi la nôtre.

La municipalité de Mens s'associe à la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) à cet hommage pour les victimes de l'attentat de Manchester.

## DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES



**Déclaration annuelle de ruches : Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre**

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à : La gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la connaissance de l'évolution du cheptel apicole et à la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à

déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée a été mise en place sur le site internet : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/> et en cas de besoin contacter par mail ou téléphone : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr) ou 01 49 55 82 22

**A NOTER** : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 Août 2017). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2017)

## RELEVÉ MENSUEL DES RADARS PÉDAGOGIQUES

### Radars av Louis Rippert sens Mens / Cordéac

Sur 21224 véhicules 20805 sont en dessous des 50 km/h  
363 sont entre 50 et 60 km/h  
38 entre 60 et 70 km/h  
13 entre 70 et 80 km/h  
4 entre 80 et 90 km/h  
1 entre 90 et 100 km/h  
2 % dépassent la vitesse de 50 km/h

### Radars rue Dr Senebier sens St Baudille / Mens

Sur 15843 véhicules 13896 sont en dessous des 50 km/h  
1831 sont entre 50 et 60 km/h  
112 entre 60 et 70 km/h  
4 entre 70 et 80 km/h  
  
12,3 % dépassent la vitesse de 50 km/h

### Radars av Louis Rippert sens Cordéac / Mens

Sur 18874 véhicules 16253 sont en dessous des 50 km/h  
2436 sont entre 50 et 60 km/h  
165 entre 60 et 70 km/h  
19 entre 70 et 80 km/h  
1 entre 80 et 90 km/h  
  
13,9 % dépassent la vitesse de 50 km/h

### Radars av du Dauphiné sens Monestier / Mens

Sur 25853 véhicules 21082 sont en dessous des 50 km/h  
4231 sont entre 50 et 60 km/h  
514 entre 60 et 70 km/h  
25 entre 70 et 80 km/h  
1 entre 80 et 90 km/h  
  
18,5 % dépassent la vitesse de 50 km/h

FOIRE DU 1 ER MAI 2017



L'incontournable foire du 1 er mai s'est ouverte sous la neige.

C'est en effet sous quelques centimètres de neige, dans le froid et le brouillard que les premiers étals se sont montés avec courage et détermination. Si certains se sont découragés et ont fait demi-tour, 130 exposants ont bravé les intempéries et se sont installés dans nos rues mensoises. Son inauguration s'est déroulée sous la tutelle de Bernard Coquet maire et de son équipe municipale accompagné de Marie Noëlle Battistel députée, de Frédérique Puisat 1ère vice-présidente et conseillère départementale, Jérôme Fauconnier président de la CDCT, de Marie Claire Terrier conseillère régionale, de quelques élus des communes voisines.



Dés 6 heures du matin Marcel Calvat et Rosemary Giovannetti étaient sur le pont bravant le froid et la neige comme d'autres conseillers municipaux disposés à chaque entrée de Mens pour indiquer et guider les exposants ou autres véhicules se rendant a Mens.



**Les élus lors de la réception de la municipalité à la caserne « Denis Chevalier » des pompiers de Mens.**

**De gauche à droite : Marie Claire Terrier conseillère régionale, Jérôme Fauconnier président de la communauté de communes du Trièves, Frédérique Puissat conseillère départementale et 1ère vice présidente Marie Noëlle Battistel députée et Bernard Coquet maire de Mens**

En ouverture de cette inauguration la commune de Mens a souhaité mettre à l'honneur deux sportifs mensois évoluant en championnat de sport adapté. Le président du comité régional des sports de neige du Dauphiné et premier adjoint de Mens Marcel Calvat a remis à nos deux sportifs émérites Géraldine et Gaël Salomon, la médaille d'honneur de la ville et citant dans son allocution les nombreux titres qu'ont obtenus Géraldine et Gaël et ajoutant cette boutade « nous avons commandé la neige en ce 1er mai 2017 pour récompenser ces champions de ski, c'était bien normal. »

Coté exposants nous retrouvons les producteurs locaux, les vendeurs de machines agricoles, les vendeurs d'automobiles, d'animaux de la ferme,

les artisans, les pépiniéristes, les marchands de vêtements, de sacs et de portefeuilles, de bijoux, de matériels de décoration, des couteliers, et enfin plusieurs associations.

Le soleil finit par percer le rideau nuageux et redonna le sourire à tout le monde qui ne voulait en aucun cas manquer ce rendez-vous incontournable du Trièves

**Photo ci contre :**

**Nos deux champions Géraldine et Gaël Salomon recevant la médaille d'honneur de la ville de Mens**

**Géraldine : double championne de France de ski nordique "sprint et individuelle" et championne de France dans la catégorie en mass' Start**

**Gaël : triple champion de France de ski nordique "individuelle, mass 'Start, sprint"**

**- vice-champion d'Europe INAS en relais**

**- 3 ième au championnat du monde INAS en relais**

**- 3 ième au championnat d'Europe INAS en individuelle classique.**



## LA VIE DU VILLAGE

### JOURNÉE NATIONALE DE L'ATTELAGE DE LOISIR



Marc aux commandes guide la joyeuse troupe sur les chemins du Trièves

Ce dimanche 23 avril, le printemps en Trièves avait des allures estivales : chaleur et grand soleil ! Un temps idéal pour les attelages et les cavaliers qui s'étaient donnés rendez-vous à Mens.

Après l'hiver, meneurs et chevaux piaffaient d'impatience de retrouver notre campagne vallonnée, ses chemins et ses villages, dans son exceptionnel amphithéâtre de nature entouré de ses montagnes aux sommets enneigés sur fonds de grand bleu.



Photo : Bernard et Marc ont bien mérité un rafraîchissement

C'est dans une boucle de 30 km, avec 650 m de dénivelé, que les équipages ont pu se régaler sur des chemins très secs et très roulants ; de Mens à Mens en passant par le château de Cornillon ; avec un repas pris en commun à l'Arborétum de Chatel en Trièves, moment de belle convivialité partagée où hommes et chevaux faisaient une halte réparatrice.

Contact :

[www.lesfrisonsdutrieves.e-monsite.com](http://www.lesfrisonsdutrieves.e-monsite.com)

# [ LA VIE DU VILLAGE ]

## TERRE VIVANTE OUVRE SES PORTES



Christine Corbet – 04 76 34 80 87

Responsable service communication

Scop Terre vivante – Domaine de Raud – 38710 Mens - [www.terrevivante.org](http://www.terrevivante.org)

Nous lançons un nouvel événement à Terre vivante : **La Grande Lézarde**, journée détente à Terre vivante.

Cette journée se déroulera **le dimanche 20 août**, afin de profiter de la beauté des jardins en cette saison.

Nous souhaitons que cette journée soit une pause, une respiration, une journée pour lézarder dans ce bel écrin de nature que nous offre le Centre Terre vivante.

Des activités délassantes et conviviales seront proposées **telles concours de sieste, yoga en plein air, massages partagés, pique-nique géant, caravane-sauna...**

L'entrée est gratuite.

- **Lieu** : Terre vivante, Mens, Isère
- **Date** : dimanche 20 août 2017
- **Tarif** : Gratuit
- **Informations** : <http://www.terrevivante.org/1600-la-grande-lezarde.htm>



### Depuis 35 ans, Terre vivante pour vivre l'écologie au quotidien

Rares sont les **maisons d'édition** implantées en milieu rural. Encore plus rares sont celles nichées au cœur d'une forêt.

A l'origine de cet emplacement géographique peu banal, une envie : la **création d'un Centre écologique**. La petite équipe parisienne troque donc le métro contre les routes de montagne et installe ses bureaux dans les Alpes.

Depuis, l'association est devenue une **SCOP**, entreprise coopérative, et l'équipe compte 30 salariés. De nouvelles collections ont vu le jour, ouvrant de nouveaux horizons.

Terre vivante, c'est aussi la revue **Les 4 Saisons du jardin bio**, un bimestriel de 100 pages disponible en kiosque, avec 30 ans de parutions à son actif !

Terre vivante avance toujours, avec une vocation : **faire découvrir l'écologie au plus grand nombre.**



#### Terre vivante publie l'écologie sans oublier d'agir !

⊕ Terre vivante imprime ses livres, son magazine et ses documents en France, sur du papier recyclé ou issu de forêts européennes gérées durablement, avec des encres à base d'huiles végétales.

⊕ Terre vivante a réalisé en 2012 la première **Analyse de Cycle de Vie** de ses livres pour évaluer leur impact réel sur l'environnement à chaque étape de leur fabrication.

⊕ Terre vivante cultive 1500m<sup>2</sup> de jardins bio, sans aucun produit chimique. Tout est fait pour accueillir la biodiversité dans ce domaine où se mêlent intimement les jardins et la forêt.

⊕ Les bureaux ne sont pas en reste : bâtiments économes en énergie, abandon de l'électricité issue du nucléaire, fournitures et mobilier écologiques, chauffage au bois, lombricompost, tri des déchets, covoiturage...

#### L'écologie grandeur nature au Centre Terre vivante

Lieu de transmission, de partage et de formations

Situé dans un écrin de nature vaste de 50 hectares, le Centre écologique est dédié à tous les curieux de nature.

Lieu de rendez-vous pour nos lecteurs, le Centre est aussi un lieu d'apprentissage. Accueil de scolaires, stages, visites, conseils aux entreprises... le Centre se visite de multiples façons et illustre en plein air, les thématiques de nos livres.



Avec plus de 200 titres à son catalogue et plus de 300 000 livres vendus en 2016, Terre vivante est la preuve qu'on peut faire rimer écologie et économie, dans le respect des Hommes et de la nature.



### La Grande Lézarde Journée détente à Terre vivante

dimanche 20 août 2017  
à Mens (Isère)

Si Terre vivante est un Centre pédagogique, c'est aussi un lieu de détente. L'équipe vous propose de venir passer une journée estivale sous le signe du farniente et du bien-être partagé, en famille ou entre amis ! Venez lézarder à Terre vivante !



Au programme de cette première édition, nous vous proposons :

- **Pique-nique géant** (tiré du sac)
- **Concours de sieste**
- **Ateliers de qi-gong** en plein air
- **Cours de yoga** collectifs
- **Massages** partagés
- **Caravane-sauna**
- **Coins lecture**
- **Buvette** et sorbets bio
- **Grands jeux** en bois
- **Conte musical** pour clore la journée...

#### Entrée gratuite

#### Apporter :

- un pique-nique (pas de restauration sur place)
- Un maillot de bain et une serviette pour profiter de la caravane-sauna.

**Horaires** : de 10h à 18h



**Lieu**  
Centre écologique Terre vivante  
Domaine de Raud – 38710 MENS

**Infos**  
au 04 76 34 80 80  
ou sur [centre.terrevivante.org](http://centre.terrevivante.org)

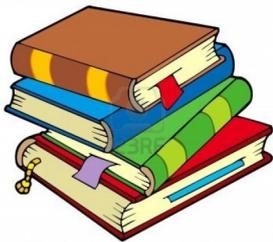


**Contact presse**  
Christine Corbet  
[christine.corbet@terrevivante.org](mailto:christine.corbet@terrevivante.org)  
04 76 34 80 87



# LA VIE DU VILLAGE

## MEDIATHÈQUE DE MENS



L'atelier des parents. Ouvert à tous les éducateurs : parents, grands-parents, assistants maternels, enseignants, animateurs.

Applications jeunesse

Outils scolaires et découverte du monde  
jeudi 18 mai de 20h à 22h à la médiathèque de Mens

La Médiathèque de Mens vous propose un nouveau rendez-vous autour des applications jeunesse. Cet atelier sera l'occasion de découvrir une sélection d'applications jeunesse, sur tablettes fournies par la médiathèque.

Et si vous utilisez déjà des applis avec les enfants, apportez votre tablette pour partager vos applis préférées le temps de l'atelier !

Prochaine date : Jeudi 8 juin

Applis jeux et créativité. Avec le soutien de la Médiathèque départementale de l'Isère

Médiathèque de Mens Rue Louis Rippert  
38710 MENS Tél : 04 76 34 60 13

## 4 IÈME FÊTE DES HABITANTS



4<sup>e</sup> FÊTE DES HABITANTS  
D'ICI ET D'AILLEURS  
DIMANCHE 2 JUILLET 2017

MIXAGES — MENS (38710)



## MENS ALORS !

### Bénévolez, qu'ils disaient !

**Mens Alors !** revient du 8 au 12 août 2017 pour une 14<sup>ème</sup> édition qui s'annonce toujours aussi passionnante, décalée, inventive : le festival repart sur les sentiers des musiques et des croisements de chemins artistiques de notre temps !

Depuis 2003, ce Festival est porté, emballé, vivifié par une grande équipe de bénévoles de tous âges et de tous horizons. La réussite du festival repose sur ces belles volontés...

La liste des missions bénévoles est longue, il y en a pour tous les goûts, toutes les envies et disponibilités, avant, pendant, après le festival, pour un jour ou pour toute la semaine...

Accueil du public (point info, billetterie), buvette, cuisine, communication, "éco-festival", logistique technique, production (accueil, chauffeurs...), signalétique, vente de t-shirts...

**Vous voulez rejoindre l'aventure ? N'hésitez pas : devenez bénévole !!!**  
Écrivez à : [benevoles.mensalors@gmail.com](mailto:benevoles.mensalors@gmail.com)  
ou appelez Stéphanie au 06.19.84.72.04

Une des particularités de **Mens Alors !** est que les artistes sont accueillis chez l'habitant. C'est toujours un moment de rencontre et d'échange enrichissant !  
**Vous avez un lit, une chambre, libre pendant le festival ?**  
contactez Françoise : [francourichard2@gmail.com](mailto:francourichard2@gmail.com) ou 06 81 87 97 47

En avant première, quelques noms incontournables cette année : l'accordéoniste **Vincent Peirani** en solo, le **Quatuor Bèlè**, les **Freaks de Théo Ceccaldi**, **Mazalda Super Orion**, le duo du violoncelliste **Gaspar Claus** et de la chanteuse **Marion Cousin**, **Fantazio & René Lacaille**, des marionnettes pour petits & grands avec **Mégantéréon**... tout le programme sur [www.mensalors.com](http://www.mensalors.com) !

L'association Mens Alors organise son Assemblée Générale Ordinaire  
le 17 juin à 17h à l'espace culturel, à Mens  
Si vous voulez adhérer au projet de l'association c'est le moment !

Ateliers artistiques, chorales, scène ouverte, essai d'instruments de musique, spectacle équestre, tente à massage, coin « contes et merveilles », espace jeux, petite enfance, atelier « Laisse tomber », concert rock du groupe « BLEU », spectacle danse Salsa, petites restaurations.....

Venez rejoindre l'équipe organisatrice !

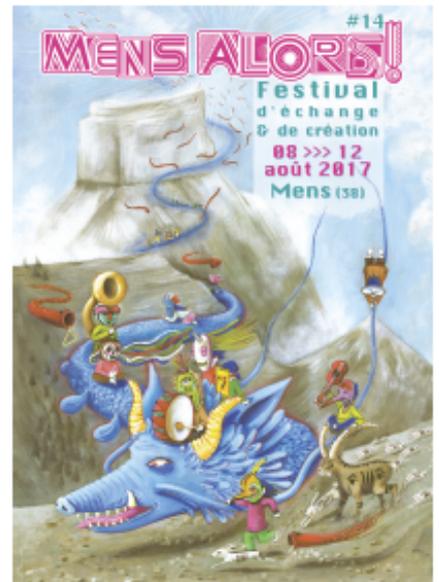
Le programme définitif est en cours de réalisation, et toutes les propositions sont les bienvenues !

Ce projet se construit au fil de l'eau, grâce aux dynamiques d'associations locales et d'habitants, accompagné par la communauté de commune du Trièves.

**Pour tous renseignements complémentaires:**

Delphine Pelloux, animatrice Culturelle: 04 76 34 87 30

Béatrice Perdrix, MIXAGES : 04 76 34 27 02



## 4 IÈME ÉDITION DE LA FÊTE DES HABITANTS



**Dimanche 2 juillet 2017** à Mens

4ème édition de la fête des habitants d'ici et d'ailleurs!

Cette journée de fête est un temps de rencontres, de découvertes et de plaisirs,

Organisée par des associations locales et des habitants, accompagnée par la communauté de communes du Trièves.

A partir de 10h, à Mixage (ancienne Maison Enfance Jeunesse) vous pourrez, entre autre, prendre un café, vous faire maquiller, découvrir le Qi Gong, le cirque, faire un atelier pour apprendre à "bien tomber", essayer des instruments de musique, profiter du Troc de vêtements, souffler à la sarbacane, participer à une scène ouverte, vous restaurer et jouer...

En début d'après-midi un patchwork vocal avec les chorales Saasil et Cadenza.

A partir de 16h, la fanfare vous amènera voir un spectacle équestre,, une démonstration de Capoeira, puis sous la halle de Mens à 18h des danses avec la Gigouillette et le soir au jardin du temple des concerts avec Steeve et Tiga, Jacqueline et le groupe BLEU (avec François Thollet).

Pour plus de renseignements ou consulter le programme :

[www.cc-trieves.fr](http://www.cc-trieves.fr)

Delphine Pelloux, service Culture :  
Tél ; 04 76 34 87 30

Béatrice Perdrix, MEJ de Mens :  
Tél : 04 76 34 27 02

## GRANDE ENQUÊTE SUR LE CHAUFFAGE AU BOIS

35 % des ménages du Trièves déclarent le bois comme énergie principale de chauffage.

Le chauffage au bois résidentiel est notre principale source d'énergie renouvelable locale, il représente "environ" 12 % de l'énergie consommée par le territoire. "Environ" car nous connaissons finalement assez mal la réalité du chauffage au bois en Trièves.

C'est pourquoi la Communauté de communes réalise une enquête afin de mieux connaître les pratiques en matière de chauffage des habitants et de mieux identifier leurs besoins.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre quelques minutes pour répondre au sondage ci-dessous :

<https://goo.gl/forms/dehE5CEpWsjS464g1>

Merci de le diffuser dans vos réseaux.

Vos réponses contribueront à la rédaction d'un « Guide pratique du bois énergie » qui paraîtra à l'automne 2017.

En vous remerciant pour votre contribution,



**Laurie Scrimgeour**

Animatrice Forêt – Charte forestière du Trièves

04 76 34 49 10

[l.scrimgeour@cdctrieves.fr](mailto:l.scrimgeour@cdctrieves.fr)

**Florin Malafosse**

Animateur TEPOS

04 76 34 49 12 - 07 86 14 53 02

[f.malafosse@cdctrieves.fr](mailto:f.malafosse@cdctrieves.fr)

# [ LE DÉPARTEMENT VOUS COMMUNIQUE ]

## LA LIGNE TRANSISÈRE 4500 MENS GRENOBLE



Découvrez les nouvelles bonnes raisons d'emprunter la ligne Transisère 4500 (Mens Monestier-de-Clermont -Grenoble)

La ligne Transisère 4500 qui relie Mens à Grenoble via Monestier-de-Clermont a été restructurée récemment. Des modifications conséquentes, telle rajout d'un second service au départ de Mens le matin, ont été mises en place mi-avril.

En 2015, un projet de restructuration de la ligne visant notamment à supprimer les services inopérants et à combler les créneaux horaires susceptibles d'intéresser les usagers a été proposé par le Département à la société des Autocars Grindler, titulaire du marché.

La collaboration entre les élus, les services du Département (direction territoriale du Trièves et Direction des mobilités) et le transporteur, a été étroite et très positive. L'aboutissement des réflexions a vu le jour ce 18 avril avec pour objectifs de rendre la ligne plus attractive pour les usagers venant des communes les plus lointaines et de continuer à assurer la desserte scolaire de tous les élèves dans les meilleures conditions: conservation des correspondances existantes, notamment avec MUR15, et adaptation aux horaires des établissements dont le Lycée des Eaux-Clares. Concrètement, le détour automatique par Sinard et Saint-Martin-de-la-Cluze a été supprimé, en contrepartie de la mise en place d'autocars directs pour les scolaires de ces communes.

De plus, l'entrée sur l'autoroute en amont de Vif et le choix du trajet dans Grenoble (plus direct) pour rejoindre la gare routière permettent un gain de temps susceptible de donner un nouveau souffle à cette ligne !

Enfin, la mise en correspondance des services d'autocar avec les lignes TER Grenoble-Gap a été systématiquement recherchée, ce qui confère à la ligne 4500 un rôle de navette entre Mens et la gare SNCF de Clelles.

Essayez-la et donnez-nous votre avis sur le site [www.transisere.fr](http://www.transisere.fr).

# [ LA VIE DES ASSOCIATIONS ]

## STAGE DE DANSES À MENS



**Du lundi 31 Juillet au vendredi 4 août 2017**

**CABARET, ZUMBA, BABY DANCE,  
ZUMBA KIDS JR.**

Entre les heures de cours de danse, sont proposées différentes activités en fonction de l'envie des enfants.

Pour adultes et enfants à Mixage (ex MEJ)

Organisée par **Trièves Danse** Renseignements : 06 86 47 19 11

mail : [trievesdances@gmail.com](mailto:trievesdances@gmail.com) et site internet : <http://www.trievesdances.fr>

# LA VIE DES ASSOCIATIONS

## DES NOUVELLES DU CLUB « BEL ÂGE »



photo : M. COQUET entouré des membres du Conseil d'Administration.

Le 27 Avril dernier environ 75 convives se sont retrouvés pour le traditionnel repas de printemps du Club Bel Age au restaurant "Au Gai Soleil du Mont -Aiguille en présence de M. Coquet, Maire de Mens.

Tous ont apprécié le repas préparé par Franck Beaume.

La météo étant pluvieuse, les participants ont donc terminé l'après-midi par quelques pas de danse ou des parties de cartes.



photo : la salle du centre culturel était bien remplie

Jeudi 11 Mai 44 beloteurs et beloteuses se sont affrontés amicalement dans un concours de belote à la mêlée.

La victoire est revenue à Noëlle Delavelle.

Des lots ont été distribués aux 10 premiers et tous les autres ont reçu un paquet de gâteaux en lot de consolation.

### Information importante :

Samedi 8 juillet aura lieu la kermesse du Club Bel Age. Vous êtes attendus nombreux pour venir tenter votre chance aux différentes tombolas et déguster les pâtisseries faites maison.

## LA BOULE LYONNAISE MENSOISE

Samedi 6 Mai Jean Simon Pennequin et Alain Joubert ont participé au concours des Pré-Fédéraux en doublette aux Saillans du Gua près de Vif;

Après avoir gagné les 4 premières parties de belle manière, c'est à la 5ème qu'ils se sont inclinés devant "des pros" privés ainsi de la qualification pour continuer le championnat. Saluons tout de même le beau résultat de l'équipe Mensoise.

Photo ci contre :

Jean Simon Pennequin et Alain Joubert après leur beau parcours



## LES AMIS DU MUSÉE DU TRIÈVES



### Musée du Trièves

Avez-vous déjà regardé en détail certaines façades d'immeubles à Grenoble ? Au cours d'une déambulation dans le centre ville et grâce à Vincent, notre guide de l'office de tourisme, les Amis du musée du Trièves ont découvert des détails architecturaux d'art déco ou d'art nouveau. Feuilles de châtaigniers, tournesols, soucis, chardons, bustes de femmes, éléphants, balcons aux ferronneries sobres de style Louis XVI ou volutes élaborées, vitraux, carrelages ..... : rien n'a échappé à leur oeil attentif !!!

Il en fut de même au musée de Grenoble où une médiatrice les plongea, de salle en salle, dans l'univers de Henri Fantin-Latour (1836-1905). Peintre né à Grenoble, inclassable, dont les autoportraits, natures mortes, fleurs, portraits de groupe ou familiaux, allégories ainsi qu'une étonnante collection de photographies de femmes nues dévoilent une unique passion : «La peinture est mon seul plaisir, mon seul but ».

Geneviève Gandy, AMT

**Prochaine sortie des AMT mercredi 14 juin à ... Châtel en Trièves**, la dernière née des communes triévoises, issue de la fusion de Cordéac et de Saint-Sébastien. Nous étudierons l'histoire entre ces deux villages, et irons visiter le temple de Saint-Sébastien, l'église de Cordéac, le château de Grignolet, La Chapelle du château de Serre Izard, le moulin des Achards, et pour les plus sportifs il est prévu une balade jusqu'au moulin de Ribeyre.

Inscription auprès :  
des [amismuseetrieve@gmail.com](mailto:amismuseetrieve@gmail.com), ou au Musée aux heures d'ouverture (du mardi au dimanche 15h-18h)



## TEMPS D'PARENTS

### Temps d'Parents

Temps d'Parents est une association parentale permettant des espaces de rencontres, de vivre des temps conviviaux, de recul, d'entraide et d'échanges pour les parents et les jeunes enfants dans le Trièves.

#### Mercredi 7 juin

Accueil et atelier « Danse » avec Claudine Zimmer

#### Mercredi 14 juin

Accueil et atelier « Danse » avec Claudine Zimmer

#### Mercredi 21 juin

Temps de jeux et d'échanges + atelier Jardin

#### Mercredi 28 juin

Temps de jeux et d'échanges  
+ Fête de fin d'année

Tous les différents temps de ce mois de juin ont lieu de 9h30 à 11h30, à Mixâges (ex MEJ), à Mens

#### Mercredi 5 juillet

#### Assemblée générale !!

de 10h30 à 13h30 (avec repas partagé)

Les membres actifs changent, et pour que l'association puisse continuer, il nous faut de nouvelles énergies !

Contact et renseignements :  
[tdparents@yahoo.fr](mailto:tdparents@yahoo.fr)  
04 56 55 21 09





## Place du Vercors : une concertation incomplète.

Nous sommes favorables à la rénovation de cette place et savons qu'il n'est jamais facile de tout prévoir sur un chantier de cette ampleur.

Bien qu'une réunion publique ait eu lieu avant les travaux, nous regrettons **l'absence d'une réunion spécifique aux écoles, pourtant en première ligne**, avec la communauté de communes et les directrices : dépose des enfants en maternelle, arrivée des bus, arrivée des élèves en élémentaire, cantine, périscolaire...

N'aurait-il pas été possible, par exemple, de programmer, à quelques jours près pendant les vacances scolaires de printemps, les travaux les plus bruyants devant l'école ? La rentrée de mai n'a en effet pas été facile ; **espérons qu'il n'en sera pas de même pour celle de septembre.**

### [ T.U.M. ]

#### Neuf pages pour pas grand-chose !

Une nouvelle fois la majorité s'est bornée à publier -TUM du mois de mai - certes en très grand format mais sans aucune explication huit pages de tableaux et «camemberts» sur les comptes administratifs 2016 et le budget primitif 2017 suivies d'une page sur les principaux ratios... **Apporter de l'information est une chose la rendre accessible en est une autre !**

Il n'est pas certain que la publication brute de données budgétaires, en l'absence d'analyse, éclaire les non spécialistes. **Il manque des éléments de comparaison entre 2016 et 2017 et plus généralement une étude de l'évolution du poids des principales dépenses ou recettes**, comme les charges de personnel, les charges générales, les recettes fiscales, les aides de l'Etat, les attributions de compensation pour la communauté de communes... **Il manque également une analyse de l'évolution de nos résultats nets comptables et de notre endettement.** Il n'y a ni données, ni analyse sur l'investissement, alors que la bonne situation financière, héritée de l'ancienne municipalité et confortée par la prudence de ce début de mandat, permet de l'autofinancement et des emprunts pour la rénovation utile de la place du Vercors par exemple. Certes le maire présente les principaux secteurs d'investissement de 2017 dans son éditorial, mais l'un n'empêchait pas l'autre...

**Enfin, la suite du programme de requalification des espaces publics, centrée sur l'image de Mens avec le pavage de rues et de places du centre historique, s'effectue au détriment d'une politique de logement, autrement plus nécessaire !**

## Réhabilitation du centre historique de Mens

Une équipe de Mens Ensemble, élus et habitants, a organisé le 9 mai **une journée d'étude\*** afin de mieux appréhender **ce que pourrait être une politique de réhabilitation du centre historique**, notamment en terme de logement, mais pas que...

Nous recherchions de petites communes, sans ressources importantes, situées hors pôle économique dynamique, avec un centre dégradé : maisons peu ensoleillées, parfois insalubres, passoires énergétiques, logements non occupés... Ne trouvant pas en Rhône-Alpes d'exemples de réhabilitation de centres-bourgs aux caractéristiques assez proches de celles de Mens, **le choix de l'Auvergne et de trois communes aux projets ambiteux : Aulhat Flat, Billy et Châtelton s'est imposé.** Nous y avons rencontré des municipalités portées par une forte volonté et le sens du long terme.



Elles ont eu recours à un outil intelligent, l'Etablissement Public Foncier - SMAF Auvergne, qui « met de l'huile » au service

**des collectivités.**

Nous présenterons lors des trois prochains numéros du TUM les projets de ces trois communes qui nous ont chaleureusement accueillis puis le rôle d'un Etablissement Public Foncier. Nous parlerons du logement, des commerces et des services, des équipements communaux, des espaces verts, du tourisme, de démolitions au service de l'urbanisme...

À suivre...

\*Nous avons proposé aux élus de la majorité de participer à cette journée ; aucun n'était disponible.

## Subventions aux associations : encore un effort !

Lors du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget, nous avons demandé, compte tenu de la bonne santé financière de la commune, une hausse sensible des subventions aux associations, afin de soutenir le travail bénévole remarquable, qui rejaillit sur la qualité de la vie et sur l'économie locale grâce à l'événementiel. Si la somme dédiée à ces subventions a augmenté de 1000 €... il en manque encore plusieurs milliers pour satisfaire les besoins.

Paradoxalement ce sont les associations qui font le plus d'événementiel - CORAT, Comité des fêtes, Esprit Trièves, Mens Alors et Opus News - qui devront limiter leurs ambitions !...

# LES BREVES ET L'ETAT CIVIL

## DATES DES ELECTIONS LEGISLATIVES 2017



Les dates des élections législatives de 2017 ont été fixées à l'issue du Conseil des ministres du 4 mai 2016. Le 1er tour des législatives aura lieu le **dimanche 11 juin 2017** et le second tour aura lieu le **dimanche 18 juin 2017**.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

**Rappel :** pour venir voter une pièce d'identité est obligatoire merci de vous munir d'une des pièces d'identité citées ci-dessous :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée)
- Passeport (valide ou périmé)
- Permis de conduire (valide)
- Carte vitale avec photo (valide)
- Carte de famille nombreuse (valide) délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (valide)
- Livret de circulation (valide)
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore (valide)
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires (valide)
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo (valide)
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo (valide)

## LE VOTE PAR PROCURATION

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

Si vous êtes absent le jour du vote, la procuration vous permet de vous faire représenter par un autre électeur.



### À QUI POUVEZ-VOUS LA DONNER ?

LA PERSONNE CHOISIE DOIT :



Jouir de ses droits électoraux



Être inscrit dans la même commune que vous (mais pas forcément le même bureau de vote)

**Q N'OUBLIEZ PAS DE PRÉVENIR LE MANDATAIRE CAR AUCUN DOCUMENT NE LUI EST ENVOYÉ !**

### OÙ POUVEZ-VOUS LA FAIRE ?



Commissariat de police



Brigade de gendarmerie



Formulaire à remplir sur place ou sur Internet



Pièce d'identité



Tribunal d'instance



DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE OU DE TRAVAIL



## FÊTES DES MÈRES



N'oubliez pas le rendez vous

Le Maire et ses conseillers vous attendent samedi 27 mai 2017 à 16h, à l'espace culturel pour le traditionnel goûter de la fête des mères.

## RÉOUVERTURE DE LA DÉCHÈTTERIE



Bonne nouvelle !

La CDCT confirme la réouverture au public de la déchetterie

de Mens le samedi 3 juin à partir de 9 heures

## ÉTAT CIVIL

### DECES :

M. GABET Francis le 02 février 2017

Emma CHEVALLY le 10 mai 2017

### NAISSANCE :

Belem LORHO le 22 avril 2017